

Deuxièmement, en ce qui concerne les propositions salariales, le gouvernement devrait donner l'exemple en offrant à ses propres employés, sans attendre qu'ils fassent la grève, un contrat de travail qui comprendrait au moins une augmentation équivalente à la hausse globale du coût de la vie depuis la négociation du dernier contrat. Il devrait aussi prévoir que les augmentations intervenant en cours de contrat soient alignées sur la hausse du coût de la vie et la croissance de l'économie. Telle est la règle générale à laquelle il faudrait se tenir, car elle est fondamentalement bonne. Nous devrions aussi permettre un rattrapage dans les secteurs où les salaires sont ridiculement bas. Cette manière d'envisager le problème des salaires en cette époque d'inflation est économiquement saine et ferait justice aux travailleurs.

Je terminerai par une brève observation. Le gouvernement fédéral ne semble pas voir la gravité de notre situation économique. Il est grand temps qu'il ouvre les yeux. C'est seulement par une intervention et une participation massive de sa part que nous pouvons éviter la situation que nous avons connue dans les années 30. Le gouvernement doit regarder la réalité en face.

Avant de reprendre mon siège, je voudrais présenter un sous-amendement. Je propose donc, appuyé par le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles):

Que l'on modifie l'amendement en supprimant les mots: «Une nouvelle réduction de 5 p. 100», et en les remplaçant par les mots: «un dégrèvement de \$400».

**M. Ritchie:** Monsieur l'Orateur, le député qui vient de parler me permettrait-il une question?

**M. Broadbent:** Oui, monsieur l'Orateur.

**M. Ritchie:** Le sous-amendement du député prévoit un dégrèvement de \$400. Le député a-t-il calculé la somme globale que cette mesure représente? En a-t-il prévu le coût? A-t-il prévu aussi le coût des travaux publics qu'il a proposés?

● (1620)

**M. Broadbent:** Monsieur l'Orateur, nous ne possédons aucun chiffre précis à ce sujet; je ne suis pas sûr non plus que le parti conservateur ait un chiffre précis en ce qui concerne la réduction d'impôt de 5 p. 100. D'après certains économistes éminents, cette mesure provoquera dans l'ensemble un énorme déficit dans le budget fédéral de l'année qui vient. Cela ne fait aucun doute mais, vu la conjoncture économique actuelle, ce déficit est non seulement justifié, mais aussi nécessaire.

**M. Stevens:** Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège. Le député a dit que nous n'avions pas évalué le coût de la proposition de réduction d'impôt de 5 p. 100. Lorsque nous avons fait cette proposition, nous en avons évalué le coût à 500 millions de dollars. Le député fait preuve d'inconscience lorsqu'il propose une réduction de \$400 sans même dire combien il en coûterait.

**M. Turner (Ottawa-Carleton):** J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Je ne voudrais pas que l'on pense que nous n'avons pas mis en doute la recevabilité de ce sous-amendement; je reconnais que la présidence pourrait se trouver dans une situation difficile, étant donné que nous avons déjà un amendement. De toute façon, ce sous-amen-

#### *Droit fiscal*

dement est présenté avant l'étude de l'article du bill en cause; il est donc irrecevable. En outre, le chef du NPD n'a aucune idée de ce que cette mesure coûterait aux Canadiens; j'irais jusqu'à dire qu'il n'y a même pas pensé.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, je présume que, puisque le ministre des Finances (M. Turner) a invoqué le Règlement, vous devrez à un moment ou à un autre vous prononcer sur ce rappel. La principale faiblesse de son argumentation vient de ce que, de son propre aveu, la Chambre a déjà été saisie d'un amendement qui a été accepté par la présidence. A mon avis, s'il s'agissait d'un nouvel amendement, il faudrait peut-être reprendre toutes les controverses, mais la présidence a déjà admis le principe de la présentation, à l'occasion de la deuxième lecture de ce bill sur le droit fiscal, d'un amendement motivé visant à supprimer ou à diminuer encore certains impôts.

La proposition du député d'Oshawa-Whitby (M. Broadbent) n'est semble-t-il qu'une modification de forme de la proposition d'allègements fiscaux qui a déjà été présentée. Je le répète, monsieur l'Orateur, vous avez aussi un amendement au nom du député de Northumberland-Durham (M. Lawrence), qui a été accepté. Celui-ci ne fait que remplacer cinq mots de cet amendement par quatre autres mots. En fait, nous faisons l'économie d'un mot et de quelques autres choses. J'estime donc que, puisque l'amendement a été accepté, sa modification devrait aussi l'être.

[Français]

**M. André Fortin (Lotbinière):** Monsieur le président, je voudrais faire quelques remarques sur le projet de loi dont la Chambre est saisie depuis maintenant plusieurs jours, le bill C-49, qui met en application la motion de voies et moyens du 18 novembre dernier.

On sait qu'en ce moment, monsieur le président, l'honorable ministre des Finances (M. Turner), en présentant sa motion de voies et moyens, lançait un plan d'action pour combattre l'inflation et venir en aide à certaines catégories de contribuables. Or, les principes qui animent l'honorable ministre des Finances, principes qui ont animé depuis des dizaines d'années dans ce pays les différents ministres des Finances qui se sont succédé, sont encore les mêmes. On a beau changer de ministre des Finances, on a beau changer nos spécialistes, on a beau changer nos conseillers économiques, on a beau changer de gouvernement, l'histoire démontre qu'on se retrouve toujours dans la même situation. Comme on l'a dit souvent, comme le dicton populaire le dit: Plus ça change, plus c'est pareil.

Devant la situation économique qui existait il y a quelques années, on disait que l'on vivait dans une période inflationniste et à entendre parler nos vis-à-vis, l'inflation au Canada n'était pas plus grave que de juste, qu'il ne fallait pas s'alarmer inutilement, puisqu'enfin le Canada était un pays privilégié, qui avait suffisamment de production, une main-d'œuvre suffisamment qualifiée, et que somme toute l'inflation était plutôt un phénomène international. Si nous avions des problèmes au Canada à ce moment-là, c'est il y a deux, trois, quatre ou cinq ans, on disait, lors des périodes de questions orales et des études en comité plénier, que la situation économique n'était pas si grave, puisque au Canada tout était sous contrôle, et que ce que nous ne pouvions contrôler était évidemment la faute des autres, soit de l'Angleterre, de la France, des États-Unis, ou de quelque autre pays de la Communauté économique européenne.